

Rapport de la commission ad hoc – Préavis du Comité de Direction N° 38 – 2014 Contribution de CHF 95'625.- pour la participation 2014 aux études et au fonctionnement du Grand Genève.

La Commission composée de Messieurs Francis Costiou (La Rippe), Jean-Pierre Friedli (Begnin), Richard Lecoultre (Rolle), Serge Schmidt (Tannay), et André Francis Cattin, président-rapporteur (Nyon) s'est réunie le mardi 20 mai 2014 à 19 heures trente dans les locaux de Nyon-Région Rue du Marché 10, 1260 Nyon en présence de Monsieur le Président du Conseil régional Gérard Cretegny et de Madame Pascale Roulet Mariani, responsable pôle territoire mobilité environnement, cheffe projet vaudoise Grand Genève.

Après les salutations et présentations d'usage, il s'agissait de nommer un président un rapporteur, le premier nommé sur la liste des convocations a été proposé, soit André Francis Cattin, qui accepte.

Le préavis soumis à examen ayant été distribué en début de séance, il est laissé aux participants le temps de le consulter. Après lecture par le président-rapporteur du début du préavis, il est demandé aux commissaires s'ils ont des questions, ce qui a permis à M. Cretegny d'y répondre et d'exposer plus en détail les fondements de la participation de Région Nyon au financement du Grand Genève.

Ce préavis n'a pas pour objet de réexaminer le budget approuvé par les partenaires lors de l'assemblée du GLTC du 29 novembre, mais d'en approuver le financement.

La répartition des coûts du GLTC est calculée au prorata du poids de population de chaque région France 40 %, Genève 51 % Vaud 9 % ; pour les études et communications, la répartition est un peu plus souple, le Canton de Genève étant au cœur du dispositif, il assume plus de charges France 28 %, Genève 65 % et Vaud 7 %.

Le financement du budget du GLTC¹ d'un montant de CHF 425'000.- est mis en discussion; la dépense de CHF 200'000.- relative au poste de Secrétaire Général pose la question de la nécessité de celui-ci.

Il ressort de la discussion que cette fonction est d'une importance capitale pour le bon fonctionnement et la coordination des activités de la GLTC. Les activités sont développées dans des juridictions très différentes les unes des autres, françaises, genevoises et vaudoises et nécessitent des connaissances appropriées. L'attribution des activités à tour de rôle à l'une des trois

¹(Groupement local de coopération transfrontalière – GLCT). Pour mémoire, les statuts du GLCT ont été approuvés par Régionyon en 2012

juridictions n'est pas envisageable. Les autres dépenses ne soulèvent pas de discussions particulières.

Le financement du budget pour les études de CHF 2'047'000.- dont CHF 153'000.- pour le Canton de Vaud répartis à raison de 50 % pour le Canton et de 50 % pour la Région est mis en discussion.

La dépense pour la communication de CHF 708'500.- paraît très élevée pour certains commissaires. Ce poste comprend non seulement les moyens usuels de communication mais également les frais de monitoring (Site Geoagglo).

Le concept du Grand Genève ne saurait être ici remis en question et son financement fonctionne selon le même système que celui de la Région.

L'organisation factuelle de la région permet de faire appel à des subventions fédérales et cantonales importantes (par exemple : subvention fédérale plateforme gare et mesures vaudoises pour CHF 35 millions). Faute de structure adéquate, la Riviera n'a pas obtenu de subventions pour le financement de ses projets.

A la demande de la commission, il lui a été transmis le programme de travail et budget prévisionnel 2014 du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, c'est une commission unanime qui vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°38-2014 relatif à une demande de crédit de CHF 95'625.-

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

ouï le rapport de la commission gestion & finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 95'625.- en faveur du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois,

d'imputer le montant total de CHF 95'625.- sur le compte d'investissement, ce montant sera amorti en 5 années.

La Commission :

M.Francis Costiou

M.Serge Schmidt

M. Jean-Pierre Friedli

M. André Francis Cattin (président-rapporteur)

M.Richard Lecoultre